

Championnat départemental masculins 2018/2019

Confirmation d'engagements pour la 2^e phase

1) PR, D1, D2

Les équipes sont automatiquement engagées pour la 2^e phase en fonction des montées/descentes.

2) D3

Seules les équipes montant de D4 (3 joueurs) en D3 (6 joueurs) doivent confirmer leurs engagements.

Dans la case « commentaires », noter si votre club supprime une équipe de D4 ou de D5 à 3 joueurs.

3) D4

Les clubs de D3 (6 joueurs) descendant en D4 (3 joueurs) se verront proposer 2 équipes.

4) D5

Noter uniquement les engagements supplémentaires.

Pour information, ouverture des engagements du

18 au 31 décembre 2018 dans l'espace « clubs/joueurs44 » sur le site du Comité.

En cas de besoin, merci de contacter directement Jean-Pierre Mitard

jp.mitard@cdtt44.fr